



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY  
du jeudi 12 mars 2026**

A 19 h. 45, Cérémonie de remise du label Cité de l'Energie (re-certification)  
par M. René Longet, ambassadeur du label (discours en annexe au présent PV)

A 20 h. 15, séance du Conseil communal

Présidence de M. Roberto DI CAPUA

Présence de 55 conseillères et conseillers

\* \* \* \* \*

Le président ouvre la 6<sup>e</sup> séance du Conseil communal de la dernière année de législature 2021-2026, en saluant et remerciant l'huissier et la secrétaire, la presse et le public, et quelques membres du personnel communal. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

Membres excusés : Roosevelt Abilorme Beuve – Cane Cekerevac – Çendressa Di Capua – Georges Dos Santos – Edward Farmer – François Gottraux – Aurélien Jaques – André Katz – Camille Léderrey – Michel Nista – Brigitte Quaglia – Sandro Quaglia – Maria Pilar Rodriguez – Jaqueline Rosset – Didier Weibel – Christian Wyssa et Romain Zünd.

Absents : Antoine Fournier – Roberto Galdini et Olivier Savary.

Le quorum de 38 membres atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer selon l'art. 51 du Règlement du Conseil communal. Le président passe à l'adoption de l'OJ, modifié avec l'ajout d'une interpellation au point 9). Mme Arun Bolkensteyn relève qu'en fait il y a deux modifications à l'OJ, par rapport à la convocation reçue : ajout du point 8) concernant le postulat du Tennis Club Bussigny.

**Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2026
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux
5. Préavis municipal n° 01/2026 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour la mise en séparatif des collecteurs au Chemin du Cèdre
  - Rapport de la Commission des finances
  - Rapport de la Commission technique
6. Préavis municipal n° 02/2026 relatif à l'introduction du nouveau Règlement sur les sépultures et le cimetière et du Tarif des inhumations, des incinérations et du cimetière
  - Rapport de la commission technique

7. Réponse municipale au postulat «Changer les règles, faire tomber les tabous ! » déposé le 3 avril 2025 par Mme Esther Jörg et consorts
8. Postulat - Moderniser les infrastructures du Tennis Club Bussigny; Cap sur 50 ans - postulat déposé le 27 novembre 2025 par M. Ferdinand Reesink et consorts, modifié selon rapport de la Commission du 29 janvier 2026
9. Interpellation de Mmes Laetitia Scherz et Esther Jörg : Situation ARASOL
10. Propositions individuelles et divers
11. Fixation de la date de la prochaine séance

L'ordre du jour est accepté à une large majorité, tel que modifié.

\* \* \* \* \*

## 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2026

Le procès-verbal est adopté à une large majorité, avec une abstention.

\* \* \* \* \*

## 2. Communications du Bureau du Conseil

- **Résultats des élections communales du 8 mars 2026**

Uniquement la répartition des sièges

PSIG – Parti socialiste, Indépendants de gauche, les Verts 33 sièges

EC – Entente de Centre Droite de Bussigny 30 sièges

UDC-PAI – Union démocratique du Centre 12 sièges

- **Résultats du 1<sup>er</sup> tour pour la Municipalité (participation 40.39 %)**

Seule, Mme Patricia Spack Isenrich est élue au 1<sup>er</sup> tour avec 1819 suffrages.

Le dépouillement des scrutins s'est bien déroulé, contrairement à certaines communes qui ont découvert des urnes pleines le lendemain du dépouillement. Le président tient à remercier chaleureusement les scrutatrices et les scrutateurs du Conseil communal, le Greffe et le personnel de l'administration qui ont participé à ce marathon et réalisé un travail de qualité ce jour-là.

- **2<sup>ème</sup> tour pour la Municipalité (29 mars 2026)**

- **Listes déposées pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Municipalité, mardi 10 mars à 12h00**

4 sièges à repourvoir

3 listes déposées et 7 personnes candidates

- **Tirage au sort du mardi 10 mars 2026 à 12h.00**

Liste n°1 : Entente de Centre Droite de Bussigny (3 candidats)

Liste n°2 : UDC-PAI Union Démocratique du Centre (1 candidat)

Liste n°3 : PSIG – Parti socialiste, Indépendant-e-s de gauche, les Vert-e-s (3 candidats)

- **Réception du matériel par les membres du corps électoral :**  
le 24 mars 2026 au plus tard.

### **Préavis n° 03/2026**

L'étude de ce préavis relatif à la création d'une association des communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP sera traité par une commission technique et non par la Commission des affaires régionales. En effet, deux groupes ont informé que les commissaires et suppléants ne pouvaient se libérer pour siéger le mardi 17 mars à 19 h. 00. Le président a pris la décision de nommer une commission technique afin de laisser à chaque groupe un libre choix de leurs commissaires et de pouvoir être pleinement représenté.

\* \* \* \* \*

### **3. Communications de la Municipalité**

La parole est donnée à Mme la syndique pour les salutations habituelles de la Municipalité au Conseil communal. Elle salue en particulier certains des chefs de service, ainsi que deux collaboratrices du service des bâtiments et de la population (Mme Leo et Mme Wenger), présentes pour le préavis sur le cimetière, ayant contribué à ce préavis. Et bienvenue à la presse !

Communications de Mme Patricia Spack Isenrich

#### **➤ Point de situation sur les besoins en logements LLM (parcelle à Taborin Bussigny-Ouest)**

Le Canton est propriétaire de trois parcelles à Bussigny-Ouest, en particulier à Taborin. Juste à côté, la commune est propriétaire d'une 4<sup>e</sup> parcelle. Nous avons été approchés par le Canton, respectivement la SVL, afin de nous informer qu'il avait l'intention de jouer sa part en matière de logements. Pour ces trois parcelles, il souhaitait désormais y construire du logement. Elle rappelle que pour cet endroit, le plan d'affectation est en vigueur et il est possible d'y construire du logement. Cela représente env. 150 logements sur les trois parcelles. Le Canton s'engage à y créer uniquement des logements d'utilité publique (LLM, LLA, logements étudiants ou logements seniors). Nous vous informons de cette démarche, car nous avons été interpellés par le Canton pour savoir si nous entendions valoriser notre parcelle qui est juste à côté.

Le Canton y voit des mutualisations et optimisations possibles, si nous construisons ensemble. Par exemple, il serait possible de faire un parking commun avec rampe unique, de réfléchir à la production de chaleur pour tout le quartier, de créer, par exemple, une communauté d'auto-consommateurs, une mutualisation des espaces communs extérieurs (espaces et équipements partagés, places de jeux, gestion des déchets, etc.). Il est vrai qu'il serait possible de faire des économies d'échelle à la construction, si nous avançons ensemble, plutôt que de construire de notre côté dans quelques années.

En 2031, plus aucun logement subventionné à Bussigny, les logements actuels arrivent tous à la fin du contrôle initial. La question de savoir s'il ne faudrait pas créer des logements subventionnés à cet endroit, avec d'autres types de logements, mérite d'être posée et la Municipalité a décidé d'initier des discussions avec le Canton et la SVL et d'aller de l'avant afin de soumettre à terme au Conseil communal un préavis de construction de logements sur cette parcelle communale. Cela pourrait prendre la forme d'un DDP en faveur d'une coopérative d'habitations ou bien d'une primo-coopérative, l'occasion pour la commune, de valoriser son terrain et de toucher une rente annuelle.

➤ **Sortie autoroutière de Chavannes**

En date du 5 février 2026, nous avons eu une rencontre avec les communes de l'Ouest lausannois et le Canton. À ce moment-là, nous n'avions toujours pas de position de l'OFROU auquel le projet de pénétrante urbaine proposé par Chavannes a été présenté. Toutes les communes de l'Ouest lausannois ont signé un courrier en date du 12 février 2026 à l'attention de l'OFROU, pour lui faire part de leur soutien au projet de pénétrante urbaine, pour autant que la sortie d'Ecublens se fasse. Un tel projet pourrait permettre d'entrevoir une sortie par le haut de la situation de blocage actuelle. Nous avons indiqué soutenir la poursuite des études sur ce projet, d'aller de l'avant, de réfléchir à comment financer tout cela et d'essayer de trouver des solutions.

\* \* \* \* \*

Communications de Mme Paola Kaeslin

➤ **Inauguration du sentier didactique « Trésor des forêts »**

Le samedi 7 mars dernier, un nouveau sentier didactique a été inauguré dans la forêt du Grand-Sève. Ce sentier a été fait en collaboration avec le gymnase de Bussigny et comporte 13 postes en relation avec les disciplines enseignées au gymnase (biologie, français, musique, géographie...) Invitation à aller le découvrir !

\* \* \* \* \*

Communications de Mme Catherine Calantzis Robert

➤ **Préavis municipal n°03 / 2026 relatif à la création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations y afférentes ainsi que ses statuts.**

Comme précisé plus haut par le président, une commission technique ad hoc a été nommée et peut siéger le mardi 17 mars 2026 à 19 h 00, salle Léman, St-Germain 1. Les responsables des groupes ont proposé :

Entente : Brigitte QUAGLIA ; Christophe JOLIMAY

*Suppléant : Romain ZÜND*

PSIG : Maud GIORGI BAUGARTNER ; Jean-Michel DESPONT

*Suppléant : Paul Külling*

UDC : Jean-Daniel Chollet

*Suppléant : Alexandre Mayor*

\_\_\_\_\_

➤ **Inondation rue de l'Industrie**

À 11 h 30, notre service a constaté une inondation à la rue de l'Industrie. Le Service de l'Eau de Lausanne (SEL) a immédiatement été informé, celui-ci ayant aussi constaté une chute de pression dans la conduite. Notre service a appelé la POL pour sécuriser les lieux, ainsi que les CFF et la Romande Energie.

À cet endroit, trois conduites sont enterrées : deux conduites de 300 mm et une conduite principale de 700 mm. Le débit d'eau a été estimé à ce moment-là à env.

40 000 l/min. À titre de comparaison, avec un tel débit, il faudrait environ une heure pour remplir une piscine olympique ou 0,23 sec. pour remplir sa baignoire.

Le SEL a d'abord procédé à l'isolement des petites conduites de 300 mm. Pour ce faire, il est nécessaire de fermer progressivement plusieurs grosses vannes situées à 1 km de distance.

À 12 h 50, aucune amélioration n'était constatée. Toutefois, l'alimentation en eau était alors coupée pour les communes d'Aclens, Vufflens-la-Ville, Romanel-sur-Morges, Mex et Penthaz. Il a alors été décidé d'isoler la conduite principale. Les vannes correspondantes se situent à env. 3 km, sur trois emplacements distincts. Ceci a permis de réduire la fuite à env. 20'000 l/min.

À 13 h 30, des mesures de soutien ont été mises en place pour le réservoir de Crissier. Ces mesures ont consisté à alimenter le réservoir qui alimente toute la zone de Crissier, et partiellement Bussigny, Renens, Prilly et Echandens par d'autres réservoirs. Cela étant, 10 vannes supplémentaires, situées à plusieurs kilomètres entre Ecublens et Crissier, ont permis d'isoler la fuite.

Entre 15 h 30 et 18 h 00, la conduite s'est progressivement vidée, grâce à l'ouverture de la purge à la hauteur de la Venoge. À ce propos, nos services ont vérifié avec la DGE l'exutoire et aucune pollution ou problème au niveau des berges n'a été observé. L'eau du cratère formé par la fuite a ensuite pu être pompée afin de permettre l'accès à l'endroit de la rupture. On parle d'un cratère de 10 m de diamètre. Il s'agissait d'une pièce en T, en fonte, connectant une petite conduite à la conduite principale, qui s'est comme déchirée.

La conduite rompue a pu être isolée en 45 minutes environ. Les équipes ont dû retourner aux différentes vannes afin d'effectuer les purges nécessaires à la remise en eau du réseau pour évacuer l'air. Cette opération a pris env. deux heures, suivie d'une réouverture progressive des vannes.

À 23 h 00, l'ensemble des zones concernées avait été réalimenté en eau.

Après quelques échanges avec Lausanne, nous avons reçu, vers 21 h 00, deux palettes d'eau que nous aurions préféré recevoir vers 17 h 00. Celles-ci ont été stockées au bâtiment technique pour distribution. À la suite de l'annonce faite sur les réseaux sociaux, deux ménages sont venus chercher de l'eau. La distribution a été effectuée par Mme la syndique, Mme Paola Kaeslin et M. Roberto Freda, qui sont restés sur place jusqu'au rétablissement de l'eau sur la commune, ainsi que Mmes Leo et Dumont.

Aujourd'hui, la rue de l'Industrie, ainsi que le passage sous-voies de Cudrex, ont été nettoyés. Les entreprises Romande Energie, SIL (Gaz) et TVT ont été contactées afin de vérifier l'état des conduites à la suite de l'importante fuite d'eau et d'évaluer la présence d'un éventuel danger. À ce stade, les retours sont rassurants et aucun réseau ne semble avoir été endommagé. Par ailleurs, un contrôle caméra de nos réseaux d'eaux claires et d'eaux usées est également prévu afin d'en vérifier l'état.

L'éclairage public reste pour l'instant non fonctionnel. En revanche, la rue de l'Industrie demeure fermée aux piétons ainsi qu'aux usagers de la route jusqu'à nouvel avis. Les piétons sont invités à emprunter le sentier piétonnier de Bas-de-Plan, et les véhicules à transiter par la rue de Lausanne ou le chemin de Riant-Mont.

Il semblerait que l'infrastructure de la chaussée ait été relativement impactée par la fuite. La réfection devra donc être réalisée sur toute la largeur de la chaussée afin de constater l'état actuel du coffre de la route. La durée estimée des travaux est comprise entre une et deux semaines.

De concert avec la police et le SEL, la priorité actuelle est donnée à la réouverture de la chaussée et du trottoir, étant donné que le réseau d'eau potable est désormais stable.

Enfin, une séance de coordination entre les différents intervenants et les fournisseurs d'énergie devra être organisée afin de planifier et coordonner les prochaines interventions.

Mme Catherine Calantzis Robert profite de remercier les collaborateurs communaux des services des infrastructures et de la communication, la POL, les pompiers et le Service des eaux de Lausanne qui ont, chacun à leur manière, fourni une aide précieuse tout au long de cette journée particulière.

\* \* \* \* \*

#### Communications de M. Roberto Freda

➤ **Task force incendie avec la Direction des Ecoles et le Service communal des Domaines et des Bâtiments – Point de situation**

Le 3 mars dernier a eu lieu une séance de coordination ou «task force » entre la Direction des Écoles et le Service des bâtiments, dans le but de faire le point sur les mesures liées à la prévention incendie, aux dispositifs d'évacuation et à leur mise en œuvre dans les bâtiments scolaires communaux.

#### Plans d'évacuation (bâtiments et infrastructures)

Actuellement, tous les bâtiments scolaires sont pourvus de plans d'évacuation, à l'exception des collèges Agora, Tombay II et de la salle de gym de la Tatironne. Même si la réglementation ne l'impose pas, de nouveaux plans seront élaborés et affichés dans tous les bâtiments, à l'exception du collège et du pavillon de Vnette, destinés à être déconstruits en 2027. L'ensemble de ces documents sera finalisé d'ici la fin du printemps 2026.

#### Points de rassemblement

Les points de rassemblement sont identifiés par le Service des bâtiments. Ils ont été transmis à la Direction des Ecoles pour vérification et pour :

- s'assurer de leur adéquation avec la réalité du terrain
- garantir leur aspect pratique
- veiller à ne pas entraver l'intervention des services de secours.

#### Alarme incendie

Les alarmes incendie ont été contrôlées et sont conformes. Il manque, toutefois, une installation au collège de Roséaz dont les travaux sont en cours. Quant au bâtiment de Cocagne, une alarme n'est pas requise au vu de la taille du bâtiment. Enfin, concernant l'actuel collège de Vnette (voué à la démolition), les contrôles n'ont pas été effectués, sachant qu'il ne reste qu'une année d'exploitation du site.

#### Contrôle technique et extincteurs

Tous les extincteurs font l'objet de contrôles réguliers. Les formations pour leur maniement sont dispensées par les pompiers ou par l'ECA.

#### Chalet de Bois-Gentil

A la suite d'un contrôle de l'ECA en 2025, une mise en conformité des sprinklers sera réalisée dans le courant de l'année 2026 et les travaux feront l'objet d'un préavis municipal qui sera présenté au Conseil communal pour validation.

En revanche, la Direction des Écoles doit

- s'assurer que la formation des personnes amenées à utiliser le chalet soit effectuée
- organiser un exercice d'évacuation dès l'arrivée sur site.

L'organisation des exercices ainsi que la gestion des évacuations et la formation du personnel enseignant et scolaire appartiennent à la Direction des Écoles. À ce sujet, M. Aguet, directeur, annonce qu'un exercice d'évacuation est prévu le jeudi 23 avril 2026 à 9 h 30.

### Conclusion

Les échanges ont permis de confirmer que les mesures de prévention incendie et d'évacuation sont globalement en place et suivies. La collaboration entre le Service des bâtiments et les Écoles est jugée positive. Il a été convenu de maintenir un niveau d'information croisé, parallèle et continu, afin d'améliorer constamment les dispositifs de prévention et de sécurité incendie.

\* \* \* \* \*

La discussion est ouverte sur les communications de la Municipalité.

M. Cédric Cagnazzo remercie Mme la municipale Catherine Calantzis Robert pour avoir répondu partiellement à ses questions. Il est assez bien placé. Tout d'abord, il tient à saluer et à remercier le SDIS, son commandant et l'ensemble des intervenants pour leur réactivité et leur engagement lors de la rupture de conduites d'eau à la rue de l'Industrie. Dans ce type de situation, la rapidité et la coordination des services sont essentielles et leur intervention mérite d'être reconnue. Il a toutefois deux questions à Mme la municipale :

1) La Commune connaît-elle aujourd'hui la cause exacte de la rupture de cette conduite ? S'agit-il d'un incident ponctuel lié à la vétusté de cette conduite en fonte de 700 mm de diamètre ? Est-ce dû également aux travaux à proximité ? Ou y a-t-il d'autres facteurs ?

2) Selon les informations qui ont circulé, le Service des eaux n'aurait réussi à bloquer la conduite qu'après environ six heures de recherche. Un tel délai paraît particulièrement long au regard de l'urgence que peut représenter ce type de situation. Pourriez-vous préciser pourquoi l'intervention n'a pas pu être réalisée plus rapidement ? Étaient-ce des contraintes techniques ? Des difficultés d'accès ? Ou d'identification de la conduite, qui peuvent expliquer ce délai inhabituellement important ?

Enfin, M. Cédric Cagnazzo veut remercier le Service des eaux de Lausanne pour la distribution des bouteilles d'eau aux habitants touchés par la coupure. C'est un geste apprécié. On peut toutefois regretter que l'eau distribuée ne soit pas d'origine suisse (Evian) alors que nous disposons de nombreux producteurs suisses (Henniez, Arkina, Valser). Dans la mesure du possible, il serait intéressant de privilégier ce type d'approvisionnement lors de futures situations similaires. Ayant entendu que rien n'était endommagé, mais si la route est bloquée, c'est bien parce qu'il y a eu des potentiels dégâts sur la rue de l'Industrie. Peut-être que c'est une fermeture appréciée pour Bussigny, mais les piétons doivent passer par Bas de Plan, une récente information dit qu'ils peuvent traverser la rue de l'Industrie.

Mme Catherine Calantzis Robert : ce n'est pas la conduite principale qui a été endommagée, mais le T en fonte qui connecte cette conduite sur une conduite secondaire, qui a explosé. Aujourd'hui, on ne connaît pas encore les raisons pour lesquelles ce T a été endommagé. À priori, une cause liée aux travaux sur place peut être écartée.

En ce qui concerne le délai, il y a trois conduites situées au même endroit. La présence d'une seule conduite est simple à gérer, mais avec trois, la situation devient plus complexe. Lorsqu'il faut fermer la conduite principale, cela entraîne des conséquences importantes. Par précaution, ils ont préféré commencer par examiner les deux petites conduites. C'est pour cette raison que l'intervention s'est déroulée dans un certain ordre, notamment dans d'autres secteurs de la commune et d'autres communes, ce qui a prolongé la durée. Les vannes ont été fermées progressivement, à plusieurs endroits, et non pas simultanément. Aucun dégât n'a été constaté sur les réseaux. Le tapis de la route sera enlevé en totalité afin de vérifier si le coffre de la route a été endommagé ou non. Concernant les piétons, ils peuvent effectivement passer par en-dessous et non plus par Bas-de-Plan.

Mme Paola Kaeslin, au sujet de l'origine de l'eau distribuée, répond que lorsque l'on doit livrer 17'000 l d'eau dans 7 communes, on ne choisit pas. Des contrats existent avec Prodega, Aligro (resté ouvert plus tard), afin de pouvoir disposer de toutes ces palettes d'eau. On prend ce qu'il y a, on ne peut pas choisir (eau gazeuse, Valser, Henniez) et on agit dans l'urgence.

M. Cédric Cagnazzo dit qu'il s'agit d'anticiper pour la prochaine fois, cela peut être une idée.

Mme Paola Kaeslin espère qu'il n'y en aura pas.

M. Michael Meyer à Mme Catherine Calantzis Robert : sait-on déjà qui va prendre en charge les coûts de ces interventions, de remise en état des installations, du goudron ?

Mme Catherine Calantzis Robert : la remise en état de la route dépend du SEL, ce sont eux qui vont organiser les travaux. La commune sera là en coordination.

M. Michael Meyer : pour le reste, pompage de l'eau, nettoyage ?

Mme Catherine Calantzis Robert : tout un processus est en place pour annoncer les dégâts avec les photos à fournir et ce qu'ils devront adresser à leur RC. Si des gens doivent utiliser des systèmes de nettoyage, ils peuvent déjà le faire et ils seront remboursés sur facture.

M. Michael Meyer : il n'y a rien à charge de la commune.

Mme Catherine Calantzis Robert : Non !

M. Claude Rosset est assez surpris. Une majorité de ce Conseil a décidé de se séparer des eaux. On a liquidé ce réseau d'eau. Alors, tout ce qui touche ce réseau d'eau, pour sa part, ne concerne ni le Conseil ni la commune. Les seules choses, comme l'a dit Mme la municipale, on doit collaborer au niveau de la circulation, sous forme de coordination. Pour tout le reste, il a l'impression de perdre son temps ; cela ne nous regarde plus. Concernant l'incendie et la sécurité incendie : si la salle du Conseil n'a pas encore été faite, il reste un vieux plan d'évacuation. En revanche, à l'Hôtel de ville, tout est fait sauf le plan d'évacuation. Il a de la peine à comprendre que, quand on détermine une zone, comme cette zone, c'est bien dommage que les plans qui prennent très peu de temps à faire, n'aient pas été mis à jour.

Mme Paola Kaeslin répond que les travaux ont été faits dans la salle du Conseil. Le plan d'évacuation dépend d'un prestataire externe. Elle précise qu'elle va s'en occuper. Elle pensait qu'il était changé. Elle dit à M. Rosset de ne pas s'inquiéter, elle s'occupera de lui, elle sait par où il faut passer.

M. Christian Roggo à M. Freda : les sociétés qui montent à Château-d'Oex doivent régulièrement suivre des cours de « rafraîchissement » pour la sécurité. Cela serait aussi bien pour les salles de sport qu'il y ait une information le moment venu, avec deux ou trois indications dans toutes les salles de sport, même si l'on sait où est située la porte de secours.

M. Roberto Freda en prend note.

\* \* \* \* \*

#### **4. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux**

- ***Conseil d'Etablissement primaire et secondaire de Bussigny et Villars-Ste-Croix***

Rapport de Mme Maud Giorgi Baumgartner

*« La dernière séance du Conseil d'Etablissement a eu lieu le 13 janvier 2026 au Tombay. La prochaine aura lieu le mardi 31 mars 2026, à 19 h 30 au même endroit. Le sujet de la sécurité aux risques incendie a évidemment été évoqué et longuement discuté. M. le directeur des Ecoles avait annoncé au CET avoir déjà envoyé une lettre au municipal en charge des écoles et à Mme la syndique pour exprimer son inquiétude sur la gestion du risque incendie. La situation évoquée par M. Aguet et les différents intervenants des écoles mettait en évidence des points d'action. La situation montre évidemment des différences entre les écoles nouvellement construites et les plus anciennes. Les parents d'élèves présents et les membres du CET étaient particulièrement attentifs à ce sujet.*

*Concernant Villars-Ste-Croix, la municipale des écoles est relativement confiante par rapport à la situation actuelle et elle va aussi suivre ce sujet.*

*Dans les deux cas, le CET dans son ensemble a demandé que ce sujet soit un point à suivre dans la réunion suivante, avec un point de situation de M. Aguet.*

*Deux hypothèses pour la présentation annuelle du quart parents : soit ils vont organiser tout soudain un sujet en lien avec l'usage et l'écran, soit il a été proposé au quart parents de présenter ce qu'on peut célébrer des cinq années du Conseil d'établissement, afin d'ouvrir des perspectives qui seront travaillées par les suivants et essayer de motiver les futurs parents qui voudraient s'engager soit dans le CET soit potentiellement dans l'Association des parents d'élèves.*

*La prochaine séance permettra d'inviter les représentants du Conseil des élèves, des 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11<sup>e</sup>, pour évoquer les sujets et les besoins que le CET pourrait éventuellement soutenir ou suivre. Le sujet des piscines de Malley et de Chavannes a été brièvement soulevé. La situation à Malley est plus fluide, ce qui permet d'absorber des pertes sur des créneaux de Chavannes. Chavannes grandit et pourrait dans le futur utiliser un peu plus la piscine. C'est un sujet suivi, mais pas inquiétant pour le moment. Dernier point : la prochaine séance sera la dernière du CET qui sera consacré à faire un petit bilan et aussi élaborer un résumé des actions et des recommandations pour le prochain CET. »*

\* \* \* \* \*

**5. Préavis municipal n° 01 / 2026 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour la mise en séparatif des collecteurs au chemin du Cèdre**

- **Rapport de la Commission technique**
- **Rapport de la Commission des finances**

Le président appelle la rapportrice de la commission des finances, Mme Esther Jörg et le rapporteur de la commission technique, M. Jean-Daniel Chollet, et ouvre la discussion sur cet objet.

Mme Esther Jörg, en lisant les deux rapports, elle a relevé, du point de vue des travaux de mise en séparatif pour les particuliers, une petite incohérence concernant les travaux non réalisés dans les deux ans. Après avoir consulté la responsable municipale en charge, elle souhaite apporter quelques précisions. Les particuliers qui ne seraient pas encore en séparatif disposeront de deux ans à partir de la fin des travaux de la commune pour réaliser ces travaux. Si cela n'est pas effectué pour des raisons financières ou autres, cette information sera inscrite au Registre foncier. Lors d'un changement de propriétaire du terrain ou du bâtiment, le nouveau propriétaire disposera alors de six mois pour se mettre en conformité.

M. Claude Rosset : ce préavis a particulièrement retenu son attention. Sur la page 4, 4<sup>ème</sup> paragraphe, il est mentionné : « ...jusqu'à la limite des jardins ». Il ne comprend pas tout à fait cette formulation, car selon les maisons, il n'y a pas

nécessairement un jardin. Certaines propriétés disposent simplement d'une cour et d'un jardin derrière la maison. S'agit-il en réalité de la limite de propriété plutôt que de celle des jardins ?

Mme Catherine Calantzis Robert répond que les travaux vont à l'intérieur de la limite de propriété. Si la parcelle n'est pas en séparatif, on laisse les tuyaux en attente dans la zone herbeuse, derrière le petit muret. Si elle l'est, on connecte.

M. Claude Rosset : rapport de la Cofin, page 3 : Gain au niveau de la STAP. Les pompes ne sont pas dimensionnées pour tourner simultanément ; sur les 3 pompes, 2 tournent généralement en même temps. On parle des pompes ou de la conduite de refoulement. Peut-on avoir une explication un peu plus claire au niveau technique ? Quant à l'usure prématurée des pompes, on parle du moteur, de la pompe complète, du corps de pompe ? Il n'a pas très bien compris non plus. Concernant le développement durable, il s'agit de faire se raccorder au plus vite les propriétaires (tous ces m<sup>3</sup> d'eau, on les paie à la STEP de Lausanne et ce sont des eaux claires). Il y a quand même un gain financier, un gain pour tout le monde. N'y a-t-il pas possibilité de faire une offre de subvention pour que les gens se raccordent plus vite sur les conduites ?

Mme Catherine Calantzis Robert : à la station de pompage, il y a 3 pompes : deux fonctionnent simultanément et la 3<sup>ème</sup> se repose. Cela permet, en cas de travaux sur une, d'avoir les deux autres. Aujourd'hui, toutes les eaux claires qui passent dans l'unitaire arrivent à la station de pompage. Quand c'est en séparatif, les eaux claires vont à la Venoge. Du moment que c'est en unitaire, les eaux claires et les eaux usées sont amenées dans la même conduite qui va à la station de pompage. Pendant les grosses pluies du début de l'année, avec tellement d'eau qui arrive, les 3 pompes devaient fonctionner en même temps et ça les use. (moteur, roues, vibrations). Ce n'est pas prévu comme ça. La dernière fois, pendant 24 heures, elles ont tourné en même temps et ce n'est pas bon.

M. Claude Rosset dit qu'en l'an 2000 on n'est pas capable d'installer des pompes. Ce qu'il comprend, c'est que cela a été mal fait.

Mme Catherine Calantzis Robert : non, elles ont été dimensionnées pour avoir un système en séparatif.

M. Claude Rosset, qui a installé des pompes, dit qu'il y a des silent bloc, tout ce qu'il faut, une pompe normalement ne vibre pas. Si la pompe vibre, il y a de l'air dans le corps de pompe, elle cavite. S'il y a beaucoup d'eau, elle ne doit pas caviter. Ce n'est pas possible. Il ne comprend pas.

M. Jean-Michel Despont : pour répondre partiellement, demeurant dans l'une des PPE qui borde le chemin du Cèdre. Le chemin du Cèdre est en grande partie propriété de la commune. La conduite est dans ses propriétés.

La parole n'étant plus demandée, le président passe à la lecture des conclusions qui sont les mêmes que celles du préavis :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY

- vu le préavis municipal n° 01 / 2026 du 26 janvier 2026 ;
- vu les rapports des commissions désignées pour étudier le présent préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 1'285'000.- net TTC, dans le but de réaliser les travaux de mise en séparatif du quartier du chemin du Cèdre.
2. de financer ces travaux par la trésorerie courante de la bourse communale ou d'autoriser la Municipalité de contracter un emprunt de CHF 1'285'000.- auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché.
3. D'amortir cette dépense par prélèvement unique de CHF 1'285'000.- sur le fonds pour l'entretien et l'extension du réseau et collecteurs d'égouts, compte n° 9280.06.

Résultat du vote : le **préavis n° 01/2026** est **accepté** à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**6. Préavis municipal n° 02/2026 relatif à l'introduction du nouveau Règlement sur les sépultures et le cimetière et du Tarif des inhumations, des incinérations et du cimetière**

- **Rapport de la Commission technique**

Le rapporteur de la commission technique, M. Jean-Daniel Chollet est invité à rester en place.

M. Claude Rosset a un petit dilemme sur le règlement du Conseil. Lorsqu'un préavis présente des lacunes qui sont modifiées après l'acceptation du préavis par la ou par les commissions, selon son point de vue, ces dernières devraient siéger à nouveau afin de valider les modifications. Pourquoi la commission, entre autres, la commission technique, n'a-t-elle pas été reconvoquée et n'a pas siégé sur les modifications présentées par la Municipalité ?

Mme Patricia Spack Isenrich : en effet, ces modifications ont été discutées lors de la séance de commission et d'un commun accord avec elle, il a été décidé de présenter des conclusions modifiées.

Mme la syndique poursuit pour dire qu'il y a effectivement deux amendements de forme validés par la Municipalité, ainsi que trois amendements de fond sur certaines dispositions validées également. Elle-même a été interpellée, en séance de préparation du Conseil, par une conseillère sur l'art. 20, al. 1 qui semble incorrect ; elle en est désolée, car ce n'était pas compréhensible. Pour corriger cette anomalie, Mme la syndique propose l'amendement suivant :

Article 20 : Inhumations des cendres (art. 63 RDSPF)

<sup>1</sup>*Quatre urnes cinéraires au maximum peuvent être inhumées dans une tombe à la ligne avec l'accord du préposé et l'accord des ayants droits. Ce nombre est porté à six pour les concessions de corps double et augmenté de deux pour chaque corps supplémentaire dans la concession.*

<sup>2</sup>*L'inhumation d'une ou de plusieurs urnes cinéraires dans une tombe à la ligne ou une concession préexistante n'a pas pour effet de prolonger l'échéance des délais de désaffectation.*

Le président fait voter sur cet amendement de forme proposé par la Municipalité.

L'amendement est accepté.

Le président a reçu d'autres amendements de la commission technique, deux amendements de forme qu'il propose de traiter en même temps. Il passe au vote.

Article 6, al. 2 Convois funèbres (art. 51 RDSPF)

<sup>2</sup> *La Municipalité peut se réserver le monopole des convois funèbres. Elle peut également concéder tout ou partie de la gestion de ce service public à une ou plusieurs entreprises privées, selon les dispositions fédérales et cantonales relatives aux marchés publics.*

Article 12, al. 3 Responsabilité

<sup>3</sup> *La Commune n'assume aucune responsabilité pour les vols et dommages causés par les éléments naturels ou par des tiers aux tombes et à leurs aménagements*

Les deux amendements sont acceptés à l'unanimité.

---

Le président passe ensuite aux trois amendements de fond de la commission technique qu'il décide de faire voter séparément. Ci-dessus, l'amendement proposé :

Article 8, al. 1 :

<sup>1</sup> *Sur le territoire de la commune de Bussigny, les cérémonies funèbres ont lieu du lundi au vendredi, **les samedis**, dimanches et les jours fériés étant **en principe** exclus. **Des dérogations peuvent cependant être accordées, lorsque des circonstances particulières le justifient.***

L'amendement est accepté.

---

Article 17, b)

*b) concessions de corps simples pour enfants jusqu'à 12 ans ;*

L'amendement est accepté.

---

Dernier amendement de la Commission technique :

Article 27 Matériaux et ornements

*g) ~~le placage en pierre, les dalles, les cailloux, les gravillons~~, remplacer par ; les couronnes, corbeilles et arrangements de fleurs artificielles de mars à novembre.*

L'amendement est accepté à l'unanimité.

---

Le président a reçu de M. Alexandre Mayor, plusieurs amendements : une modification de l'art. 11, avec l'ajout d'une lettre b) et un alinéa 2, lettre a) et b).

M. Alexandre Mayor : la commission technique a présenté des amendements formels, il en a également. Pour l'art. 11, page 6, du règlement. Pour lui, il y a un problème de français, souvent syntaxique ou grammatical. Dans le premier alinéa,

<sup>1</sup> Le cimetière de la «La Planta » est le lieu d'inhumation officiel :

**a) Inchangé.**

Ensuite pour la lettre :

- b) Pour les personnes décédées sur son territoire, mais qui n'y sont pas domiciliées, les frais de prestations sont réclamés ...

M. Alexandre Mayor : cela ne joue pas avec la première phrase qui introduit l'alinéa 1 et idem pour la lettre c). Il propose une réorganisation de cet article, sans omettre de points. La lettre b) est constituée comme suit :

- b) des personnes domiciliées et décédées hors de la Commune, mais titulaires d'une concession de tombe dans le cimetière communal à condition que des proches du défunt en fassent la demande et établissent que l'autorité sanitaire du lieu du décès ne s'oppose pas au transport du corps. Cette même condition s'applique aux personnes domiciliées dans la Commune, mais décédées hors de son territoire.*

L'alinéa 2 reprend simplement la lettre b) :

- <sup>2</sup> *Pour les personnes décédées sur son territoire, mais qui n'y sont pas domiciliées, les frais de prestations sont réclamés :*

- a) à la commune du lieu du dernier domicile fiscal du défunt (art. 49 al. 1 RDSPF) ;*  
*b) au Département si le défunt était domicilié dans un autre canton ou à l'étranger (art. 49 al. 3 RDSPF).*  
*[...]*

Les alinéas 2 et 3 de l'article 11 deviennent les alinéas 3 et 4. Le texte est exactement le même, mais réagencé.

Le président estime que l'on peut voter sur le principe, si cela ne modifie pas la forme du règlement ; pour une question syntaxique, on laisse la main à la Municipalité pour ajuster en fonction des amendements proposés pour que cela corresponde aux demandes. Il va faire voter sur ce principe.

M. Alexandre Mayor, désolé de procéder ainsi, relève qu'il y a plein d'endroits où cela ne joue pas. Il y a plein d'erreurs, des oublis de mots, etc. comme précédemment.

Le président propose que le Conseil vote pour donner à la Municipalité le droit d'adapter le règlement dans la mesure où ce sont des modifications purement de forme et syntaxiques, selon les demandes que M. Mayor va transmettre à la Municipalité.

M. Alexandre Mayor propose de voter sur l'art. 11, les autres étant des détails pouvant être acceptés tout de suite par l'Assemblée. A ce moment-là, les amendements de forme de la commission technique auraient pu l'être également.

M. le président ne pensait pas qu'il y en aurait autant, M. Mayor non plus.

C'est bon pour M. Alexandre Mayor, pour l'art. 11. Pour les suivants, ce sont des détails...

Le président propose de voter pour confier à la Municipalité le soin d'adapter le règlement.

Pour avoir fait partie de la commission, Mme Ariane de Rham fait remarquer que, si nous nous arrêtons sur cet article 11, il y a un autre « flou » qui dit que « le cimetière de « La Planta » est le lieu d'inhumation officiel des personnes décédées sur son territoire ». Pour les personnes qui n'y sont pas domiciliées les proches peuvent

faire la demande. Ce n'est pas le lieu officiel. L'alinéa actuel c) devrait être un point séparé pour aller au fond des choses si on le rediscute.

Le président revient sur sa proposition initiale de voter pour confier à la Municipalité le soin de faire des modifications qui sont purement syntaxiques, sans modifier la forme du règlement que le Conseil va adopter tout à l'heure. Et de suivre les demandes de M. Mayor.

M. Claude Rosset relève un vice de forme. Un amendement est soit accepté, soit refusé. On ne peut pas dire : on fait cela, on vote le principe, et après, on ne sait pas ce que fait la Municipalité. Il propose de renvoyer la discussion à la prochaine séance.

Le président précise que pour le renvoi de la discussion à la prochaine séance, il faut qu'un tiers des membres soutiennent cette proposition.

La proposition est soutenue par 29 personnes, il en fallait 19. La discussion est ainsi renvoyée à la prochaine séance.

Mme Patricia Spack Isenrich prie M. le conseiller Alexandre Mayor de lui remettre ses amendements afin qu'elle puisse les intégrer. Merci d'avance.

\* \* \* \* \*

## **7. Réponse municipale au postulat « Changer les règles, faire tomber les tabous I » déposé le 3 avril 2025 par Mme Esther Jörg et consorts**

Pour information, après un échange avec Mme Bolkensteyn et une réflexion personnelle sur le sujet, le président a pris la décision de reprendre la coutume et de faire voter les réponses au postulat. Il est en effet opportun qu'un avis majoritaire soit transmis à la Municipalité, bien que celui-ci n'ait aucun impact décisionnel.

Mme Esther Jörg remercie la Municipalité pour la réponse à son postulat. Elle a une première question par rapport aux mesures de sensibilisation. Elle demande des détails sur les dispositifs et partenariats existants indiqués dans la réponse et qui est le public concerné.

Par rapport aux lieux, elle se demande s'il y a des lieux plus propices pour des populations adultes précaires, le CRAB étant principalement pour les jeunes. Pourrait-il y avoir un partenariat avec la distribution alimentaire du vendredi ou d'autres lieux, comme le Service social de la commune ? Pourrait-il y avoir une information diffusée à ce sujet, afin que les gens soient renseignés ?

Mme Patricia Spack Isenrich : s'agissant des partenariats existants, les écoles ont un budget concernant la prévention. C'était certainement en lien avec cela que sa collègue et elle-même ont répondu.

Mme Paola Kaeslin : en parlant de la distribution alimentaire au Raisin, Mme Jörg veut-elle équiper le Raisin ou veut-elle que cela se passe avec/durant la distribution alimentaire du vendredi ?

Mme Esther Jörg : c'est une réflexion à avoir sur des lieux ou des partenariats destinés aux adultes, typiquement lors de la distribution alimentaire. Ce sont des personnes en situation de précarité qui reçoivent des produits alimentaires, très peu de produits d'hygiène, et cela pourrait être une idée, pour que cela soit accessible pour ces personnes-là.

Mme Paola Kaeslin relève que Mme Jörg avait parlé, dans son postulat, d'endroits publics. Le Raisin n'est pas tout à fait un lieu public, au même sens que la bibliothèque ou le CRAB. Il n'y a pas de libre accès, mais la Municipalité pourrait y réfléchir.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote sur ce postulat.  
Résultat du vote : avec 3 abstentions, la réponse est plébiscitée.

\* \* \* \* \*

**8. Postulat - Moderniser les infrastructures du Tennis Club Bussigny; Cap sur 50 ans - postulat déposé le 27 novembre 2025 par M. Ferdinand Reesink et consorts, modifié selon rapport de la Commission du 29 janvier 2026**

M. Jean-Michel Despont : son avis n'est pas en contradiction avec sa position d'accepter ce postulat. Il est possible qu'il y ait un vice de forme de la part de la commission technique, car, comme indiqué, elle rédige un rapport en tenant compte de la proposition. Elle n'a pas à se prononcer sur le fond, ce qu'elle a néanmoins fait. En revanche, elle doit préciser si, oui ou non, le postulat tel qu'il est présenté peut être pris en considération. Cela dit, il est possible de faire une proposition. Cette interprétation a été confirmée par différentes analyses et par d'autres juristes du canton. Il va soutenir ce postulat tel qu'il est présenté et il profite de l'occasion pour inviter le futur Bureau du Conseil, dès la prochaine législature, à prévoir une séance consacrée aux droits et devoirs des Conseillers communaux. Il s'agit simplement d'un conseil.

M. Claude Rosset : c'est très bien de prodiguer des conseils, des cours, c'est parfait ! Mais il y a une chose que M. Despont oublie : un postulat peut être modifié jusqu'à ce qu'il soit pris en considération par le Conseil. Alors, s'ils ont modifié le postulat, ils pouvaient très bien venir avec ce postulat modifié en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le président fait voter sur le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Résultat du vote : le postulat est **renvoyé** à la Municipalité, à une large majorité et 7 abstentions.

\* \* \* \* \*

**9. Interpellation de Laetitia Scherz et Esther Jörg : Situation ARASOL**

Mme Laetitia Scherz : le 5 mars 2026, nous avons pris connaissance du communiqué de presse diffusé par le syndicat Sud concernant la situation à l'ARASOL : tensions présentes, certaines problématiques qui auraient été relevées, situation du personnel, etc. Quelle est la version de la Municipalité ? Est-elle au courant de cette situation ? Et qu'est-il mis en œuvre pour l'améliorer ? Y aurait-il un impact éventuel sur la population bussignolaise ? Car l'ARASOL gère quand même des services très importants pour la population, comme l'aide sociale. Des retards ou des traitements incorrects de dossiers seraient problématiques ?

M. le président interrompt Mme la conseillère communale en disant que les conseillers n'ont pas forcément eu connaissance du communiqué.

Mme Laetitia Scherz : en bref, c'est un communiqué qui relate un manque de dialogue, un management jugé dur, des sanctions contestées, des risques psychosociaux pour le

personnel. Il y a souvent eu des absences de personnel, où il y a eu des licenciements, ou des démissions. C'est ce que relate le communiqué de presse du syndicat, en étant sûr qu'il y a des choses à compléter.

Mme Patricia Spack Isenrich : est-ce que ces problématiques vous ont été rapportées ? Nous avons connaissance au sein du Comité de direction de difficultés rencontrées par le personnel. Effectivement, en ce moment, les demandes RI ont augmenté de manière très importante et les équipes sont mises sous pression ; elle peut confirmer cela. Maintenant, qu'est-ce qui est mis en œuvre ? Quel est l'impact pour la population de Bussigny ? Ayant pris connaissance de l'interpellation seulement hier par écrit, elle n'a pas eu le temps de formuler l'entier des réponses, donc elle répondra au prochain conseil.

Mme Arun Bolkensteyn est juste étonnée que cette interpellation soit déposée au Conseil communal de Bussigny, alors que l'ARASOL est une association intercommunale qui dispose d'un Conseil intercommunal qui serait, à son avis, plus approprié pour débattre de ce genre de problématiques, même si la prochaine séance du Conseil intercommunal n'est prévue que début juin, malheureusement !

Mme Laetitia Scherz : le but n'est pas de court-circuiter, mais comme cela a été relevé, il n'y a pas de rencontres régulières. Comme c'est un sujet d'actualité et qu'il y a eu ce communiqué de presse, c'est de rebondir là-dessus et d'avoir des informations maintenant et d'éviter d'attendre le mois de juin pour entreprendre des actions. Vu les services qu'ils mettent au bénéfice de la population, cela paraît important d'en discuter et d'avoir un retour déjà maintenant sur la situation.

M. Alexandre Mayor, en parlant du règlement du Conseil, ne sait pas si 5 personnes soutenaient l'interpellation.

M. le président confirme qu'il a effectivement oublié ce point et s'en excuse. L'interpellation a été développée, mais les questions n'ont pas été soumises à la Municipalité. Il demande si 5 personnes soutiennent cette interpellation ? Ce qui est le cas. Merci pour la forme, c'est bien que cela soit respecté.

\* \* \* \* \*

## **10. Propositions individuelles et divers**

M. Marcel Berdoz : une personne lui a dit que la ferme Pittet, après des sondages au niveau du sol, que les fondations n'étaient pas extraordinaires et que la Municipalité cherchait, par la suite, à revendre la ferme Pittet ? Est-ce vrai ou est-ce des affabulations ?

Mme Paola Kaeslin : ce sont des affabulations.

M. Marcel Berdoz : sous ses fenêtres, une clôture séparait le champ des jardins d'à côté. Cette clôture a été démontée, elle traîne par terre, elle n'a pas été ramassée. Comme l'herbe pousse, le jour du fauchage, les employés vont se prendre les pieds ou abîmer les machines à cause de cette clôture. Quand est-ce que vous pouvez enlever cela et rendre le champ propre ?

Mme Catherine Calantzis Robert en informera la voirie ; ce sont ses employés qui s'occupent de l'entretien.

M. Marcel Berdoz, au sujet du préavis n° 01/2024 concernant le chemin de Sottelles, doté d'un crédit d'étude de 200 000 francs. Où en est-on avec ce crédit d'étude ?

Mme Catherine Calantzis Robert : pour l'instant, le dossier est en consultation à la DGMR, la Municipalité étant en attente de son retour.

M. Dany de Almeida Bras : aussi souvent que possible, il amène son fils à la Tarentelle, à pied, quand il ne pleut pas à verse. En montant le chemin de Rente jusqu'à la Tarentelle, le vrai trottoir s'arrête à la fin des habitations et après, le trottoir est délimité par un marquage jaune le long du chantier, avec un demi-rond-point avant d'arriver à la crèche. Systématiquement, il insiste, des camions, des camionnettes de chantier ou des véhicules privés du personnel du chantier stationnent sur ce trottoir délimité en jaune. Plusieurs fois, il a demandé poliment aux gens du chantier de déplacer leurs véhicules, parce que c'est un chemin d'accès à une crèche. D'ailleurs, les enfants de la Rentibulle descendent en cortège à pied jusqu'au collège de Cocagne ; ils sont obligés de passer par là. A plusieurs reprises, il lui a été répondu : « Vous n'avez qu'à aller sur la route ! ». C'est lui, avec son fils, de trois ans ou la mère avec sa poussette, les éducatrices de la Rentibulle qui doivent aller sur la route avec le cortège des enfants. Cela crée des soucis évidents de sécurité, à lui et aux autres parents. Il invite la Municipalité, par l'intermédiaire de M. Roberto Freda, de remonter cette information à la Direction des travaux du chantier, afin que la voie soit dégagée pour ne plus marcher sur la route, pour rappel, limitée à 50km/h.

M. Roberto Freda : ce n'est pas acceptable, le passage doit être libéré pour la sécurité des enfants. Deux solutions : en contact avec eux, il interviendra auprès de la Direction du chantier. Mais la 2<sup>e</sup> solution, c'est l'intervention de la police.

M. Dany de Almeida Bras espère que le bon sens fera foi et que la première solution sera suffisante.

M. Roberto Freda confirme qu'il ne faut pas hésiter à appeler la police qui sévira. Amendés plusieurs fois, ils obtempéreront et retireront leurs véhicules. Il va en informer la direction du chantier.

Mme Arun Bolkensteyn : l'automne dernier, des travaux ont été effectués dans différents quartiers de la commune pour installer la fibre optique ; ces travaux sont effectués par Swisscom, d'entente avec TVT. Cette dernière procède à l'installation de la fibre optique dans les communes de Renens, d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens. Étant cliente de TVT pour Internet et le télé réseau, elle est étonnée de ne pas avoir reçu d'information sur les nouvelles offres pour Internet avec la fibre optique, alors que les travaux, dans son quartier, ont été faits au mois de novembre. Quelle est l'information prévue pour la clientèle TVT, voire pour la population en général, sur les nouvelles offres à la suite de ces travaux ?

Mme Patricia Spack Isenrich sait que Swisscom entend développer son réseau de fibre optique à Bussigny en 2026 et 2027. Mais au niveau du marketing et de la communication, elle doit se renseigner et répondra au prochain Conseil. Elle n'a pas l'information de savoir comment ils vont communiquer les nouvelles.

M. Patrick Sandoz : pour information, les propriétaires, à St-Germain, ont été contactés par Swisscom, mais pas les locataires.

M. Urbano Zanardi : concernant les déchetteries sur la commune. Un citoyen lui a demandé si c'était normal que des gens qui n'habitent pas la commune viennent y déposer leurs déchets. Qu'en est-il au niveau du règlement ?

Mme Catherine Calantzis Robert : non, ce n'est pas normal. Mais il est vrai qu'à la déchetterie mobile, on ne contrôle pas les cartes d'accès à la déchetterie. Il y a eu aussi des camionnettes qui sont arrivées et Transvoirie a été alerté pour mettre de l'ordre. Il y a toujours des personnes qui trichent et qui vont déposer leurs déchets à Jonchets, par exemple, alors que c'est pour le quartier.

M. Urbano Zanardi : il peut dire à cette personne qu'elle a totalement raison et que la commune devrait être beaucoup plus rigoureuse, d'où la réaction vive de ce citoyen fâché.

Mme Catherine Calantzis Robert va avertir Transvoirie.

Mme Stéphanie Grieu rebondit sur le sujet des éco-points. Au chemin du Parc 2, un éco-points est en train de se former ! Elle sait que la Municipalité est au courant, car elle a vu des employés communaux prendre des photos (matelas, caisses en plastique...). Les déchets appellent les déchets, donc en général cette zone a tendance à grandir et elle voulait savoir si des mesures ont été prises pour y remédier. C'est un problème récurrent.

Mme Catherine Calantzis Robert : comme les déchets appellent les déchets, aucune envie que cela continue. Si c'est sur le domaine public, c'est enlevé et la facture est envoyée aux régies des bâtiments. On le fait pour les quartiers où il y a régulièrement des amoncellements de déchets. Sur le domaine privé, c'est très, très compliqué, car on n'a pas vraiment de règlement au sujet de la propreté extérieure que l'on peut exiger. C'est toujours un problème. D'autres zones peuvent être équipées de caméras. Quelquefois, cela s'arrête et cela recommence à un autre endroit. C'est le jeu des déchets.

Mme Stéphanie Grieu : la caisse en plastique avec le soleil, la pluie, le froid, n'est plus une caisse. Ce sont des morceaux de plastique emportés par le vent, qui finalement sont ramassés par la voirie.

Mme Catherine Calantzis Robert va suivre cela de plus près.

M. Nathanaël Villard désire un point de situation sur le CSM (Centre Sportif de Malley), concernant des dégradations du bâtiment existant, surtout au niveau de la piscine. Y aura-t-il des frais que la commune devra assumer, liés à ses investissements ? Il paraît qu'il y a de gros dégâts au niveau de la piscine.

M. Roberto Freda répond que, pour le CSM, les communes sont actionnaires de l'exploitation. Les bâtiments sont pris en charge par les communes de Lausanne, Prilly et Renens. Le bâti est sous responsabilité des propriétaires.

\* \* \* \* \*

## 11. Fixation de la date de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu

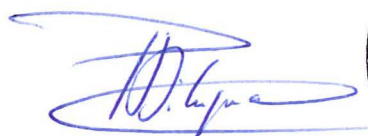
***Jeudi 23 avril à 20 h. 15***

***Salle du Conseil communal***

A 21 h. 50, le président lève la séance en souhaitant un bon retour et une belle fin de semaine à toutes et tous.

Pour le Conseil Communal,

Le président :



R. Di Capua



La secrétaire :



Ch. Dind

## **Recertification Bussigny**

*René Longet*  
*Ambassadeur des Cités de l'énergie*

12 mars 2026

Madame la Syndique  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal  
Mesdames et Messieurs

Je suis ici en tant que représentant de l'association Cité de l'énergie, pour vous donner un retour sur vos programmes et projets. On m'a donné un quart d'heure pour ce faire, j'espère ne pas avoir besoin d'autant de temps. Les communes ont effectivement un rôle clé dans la mise en œuvre des engagements pris en matière d'énergie et de climat.

J'avais eu le plaisir de vous remettre le label en octobre 2017 puis en décembre 2021 et me voici à nouveau chez vous, cette fois-ci dans un contexte d'élections, qui est toujours très prenant.

Depuis quelques temps maintenant, les incertitudes géopolitiques s'accroissent, et il n'est pas du sûr du tout qu'il suffise d'avoir une bourse bien garnie pour obtenir ailleurs ce que nous n'avons pas chez nous - il faut encore qu'on veuille nous le vendre et à un prix acceptable. L'instabilité récurrente au Proche Orient vient à nouveau nous rappeler notre dépendance, à travers la guerre dont l'Iran fait l'objet

Sur le plan climatique, notre pays n'est pas épargné par le réchauffement global, au contraire, il est chez nous plus du double de la moyenne mondiale, avec des extrêmes climatiques plus forts, des printemps plus précoces, une météo plus chahutée, un enneigement plus faible, des glaciers qui fondent à vue d'œil. Les statistiques sur ces sujets sont claires et largement accessibles.

En moyenne nationale, nous restons dépendants à près de 70% de ressources énergétiques - pétrole, gaz et uranium que nous devons importer, de fort loin, et souvent de pays à fiabilité et à gouvernance discutables - et qui ont pour point commun aussi d'être non renouvelables.

Un tiers de notre consommation d'électricité provient de nos centrales nucléaires, le solde est fourni par l'hydraulique et de manière croissante (près de 15%) par les panneaux photovoltaïques.

Politiques énergétique et climatique ont bien des points communs, puisque pour l'essentiel les gaz renforçant l'effet de serre de l'atmosphère sont issus de la combustion des énergies

fossiles. En Suisse il s'agit du pétrole, utilisé pour les véhicules routiers et le chauffage, et du gaz, également pour le chauffage.

La chose est donc sérieuse, et moins on investit dans l'action à la source, plus la réparation et l'adaptation coûteront cher, et moins notre approvisionnement sera assuré. Chacun doit donc faire sa juste part. Et l'idée souvent entendue qu'avec une émission de gaz à effet de serre qui représente un millième des émissions mondiales, nos efforts ne feraient pas de sens, est fausse, car si tous les pays devaient dire cela, on ne ferait rien, et on s'alignerait sur les plus réticents à agir.

Pour réduire nos dépendances, question qui n'est pas nouvelle, s'est développée depuis les années 1980 une réflexion qui a abouti à l'introduction dans la constitution fédérale d'un article sur l'énergie en 1990. Plus récemment, en 2017, 2021, 2023 et 2024, diverses votations populaires fédérales ont concrétisé la politique énergétique et climatique.

L'objectif est clair : atteindre d'ici 2050 le net zéro carbone et la division par 3 de l'empreinte écologique, pour la ramener aux limites planétaires. Pour y parvenir, la trilogie gagnante sont les optimisations techniques (véhicules électriques, isolation des bâtiments, moteurs plus efficaces), la sobriété dans nos usages (par exemple chaque degré de chauffage de plus ou de moins, c'est 7% d'énergie en plus ou en moins – un levier important), et le potentiel des énergies renouvelables est encore largement négligé : soleil, vent, hydraulique, géothermie, chaleur de l'environnement (par les pompes à chaleur), biomasse dont le bois, etc.), tout cela étant disponible autour de nous. Ces trois axes sont strictement complémentaires.

Ce n'est pas utopique du tout pour y arriver : depuis les années 1990, nous avons réussi à stabiliser, à quelques pourcents près, notre consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> depuis le territoire suisse, alors que le PIB, soit le volume des échanges économiques, a crû de 45% et la population de 25%. Un effet de découplage a donc bien eu lieu, et sans transfert majeur des émissions partant de notre territoire vers des émissions générées ailleurs, à travers nos importations de matières premières et de biens.

Pour faciliter l'action des communes, l'Association Cité de l'énergie a été créée peu après le vote de l'article fédéral sur l'énergie. Elle regroupe aujourd'hui plus de 600 communes de toutes dimensions, dont près de 500 sont labellisées, comportant les deux tiers de la population suisse. Certes 500 communes ce n'est qu'un quart de toutes les communes du pays, mais ce sont bien deux tiers de la population qui y vit. Elles suivent un catalogue d'actions à mener, auxquelles sont attribuées des points. Pour recevoir le label, il faut avoir obtenu plus de 50% des points, et la labellisation est valable pour 4 ans.

Bussigny a été labellisée une première fois en 2013 avec 59% des points du premier coup, et a suivi une progression constante : 2017 64%, 2021 70,8% et maintenant 74,2% - le label Gold étant atteint à partir de 75%.

En 2021, dans une volonté d'optimiser la cohérence entre vos diverses activités communales, vous avez rejoint les collectivités se dotant d'un Agenda 2030 local,

transposition des 17 ODD des Nations Unies, en fonction des compétences et pratiques communales.

La politique énergétique et climatique y est un axe fort, désormais inséré dans un cadre de durabilité plus large, en rappelant que la durabilité signifie inscrire nos activités dans les limites planétaires, renforcer la cohésion et l'équité sociales, et offrir des perspectives économiques positives. Là aussi c'est une trilogie gagnante, car écologie, économie et social doivent converger ensemble, ne font sens qu'ensemble.

Ainsi divers sujets transversaux, comme une alimentation durable, notamment en sensibilisant les élèves des écoles ; des critères de durabilité dans vos achats et placements financiers ; un engagement pour le développement durable dans le Sud via la Fédération vaudoise de coopération, complètent bien le tableau des engagements climatiques et énergétiques.

Votre bilan et vos programmes sont bien avancés dans les secteurs de la mobilité et de la biodiversité, où des planifications directrices comme un Plan directeur Nature en Ville viendraient à point nommé pour garantir le tout.

Dans le domaine des déchets, nous soulignons la réduction des quantités par habitant de quelque 15% en 5 ans, ce qui est une belle performance, et vous pourriez désormais revendiquer une perspective d'économie circulaire, tout comme, si les activités économiques sur votre territoire s'y prêtent, d'écologie industrielle, comme un des éléments de cette approche.

Concernant le chauffage, 10 % de l'énergie utilisée sur la commune seulement proviennent de sources renouvelables, les bâtiments restant essentiellement chauffés par du gaz fourni par les SIL - ce dernier comportant 85% de gaz fossile norvégien et 15% de biogaz européen (proportions devant passer à 70-30% en 2030) - et le solde des bâtiments par du mazout.

Il y a là une belle marge de progression, d'autant plus que vous avez le potentiel de pouvoir vous passer entièrement du fossile. Car ce parc immobilier consomme annuellement 95 GWh. Mais vos documents attestent un potentiel de production de 124 GWh/an pour la seule géothermie de faible profondeur, sans parler de l'effet de rationalisation fournie par le chauffage à distance et des apports de la géothermie profonde, deux contributions actuellement objets d'études de détail. Et là non plus, nous n'avons pas encore intégré les réductions de consommation résultant des programmes de rénovation immobilière.

Quant à l'électricité, fournie quasi exclusivement par Romande Energie, elle provient à 95% de l'hydraulique et du solaire ; 5% est d'origine nucléaire. Mais sur le territoire communal, seul 10% du potentiel photovoltaïque est actuellement exploité, or ce potentiel correspond plus ou moins à toute la consommation électrique actuelle sur la commune (54 GWh/an).

Il n'y a certes pas de place pour des éoliennes à Bussigny. Mais plus il s'en construit ailleurs - cela reste une énergie de proximité - plus vous pourrez optimiser votre mix électrique. Et là aussi nous n'avons pas encore intégré la réduction des besoins due à la sobriété dans les

usages et aux optimisations techniques. Bref, votre potentiel est important et pourrait faire de Bussigny une commune à énergie positive, donc exportatrice de chaleur et aussi d'électricité.

Je conclurai sur un point qui est le fondement de tout, et sur lequel au sein des cités de l'énergie, nous insistons beaucoup: s'assurer de l'adhésion large de la population aux choix que vous, les élus et élus de la municipalité et du conseil communal avez faits, éviter les polémiques, faire de vos engagements des évidences, sachant aussi que l'adhésion à des principes ne garantit pas une adhésion aux mesures nécessaires pour les mettre en œuvre.

Il est ici intéressant de rappeler les résultats des votations fédérales que j'ai citées:

17.5.2017, loi fédérale sur l'énergie, Vaud : 73,5% oui, Bussigny 70,8%

13.6.2021, loi sur le climat (refusée au niveau fédéral), Vaud: 53,2% oui, Bussigny 52,4%

18.6.2023, loi sur le climat, Vaud : 69,5% oui, Bussigny 69,03%

9.6.2024, lois sur l'approvisionnement en énergie, Vaud 73,5% oui, Bussigny 69,93%

On voit que ces 4 projets ont été acceptés à Bussigny avec pour trois d'entre eux des majorités autour de 70%, c'est un vrai plébiscite - toutefois légèrement retrait sur la moyenne cantonale.

Ce socle de légitimité sera à consolider par un travail constant d'exemplarité communale, base de la crédibilité, mais aussi de mobilisation des acteurs du territoire. Entreprises, propriétaires et locataires, écoles, associations, tous doivent être impliqués et convaincus qu'une politique énergétique et climatique durable est à la base de notre prospérité, de nos emplois, de notre résilience, de nos savoir-faire, doivent pouvoir la porter et en être fiers.

Les scores obtenus lors des 4 votations fédérales que j'ai rappelées sont impressionnants. Mais rien n'est inscrit dans le marbre, et on observe un climatoscepticisme qui résiste à toute argumentation, c'est une réaction de défi et de déni, c'est le facteur humain... Votre atout est d'avoir un potentiel important qui va vous permettre d'atteindre le but fixé, dont la mobilisation nécessite certes un investissement technique et financier, mais c'est avant tout une assurance-vie, un investissement dans un avenir plus stable et plus sûr.

\* \* \* \* \*